

Rhône : suspectée d'avoir réalisé une injection esthétique mortelle, une influenceuse mise en examen

Les faits sont survenus le 20 mars à Villeurbanne. Les causes et circonstances exactes du décès devront être déterminées par un juge d'instruction.

Par Le Parisien avec AFP

Le 30 mars 2026 à 20h33



La suspecte est poursuivie pour « homicide involontaire » et « exercice illégal de la profession de médecin » (illustration).
LP/Olivier Corsan

Réagir

Enregistrer

Écouter l'article

00:00/00:00

Elle est poursuivie pour « homicide involontaire » et « exercice illégal de la profession de médecin ». Soupçonnée d'avoir pratiqué [une injection esthétique illégale](#) ayant entraîné le décès d'une femme le 20 mars à Villeurbanne (Rhône), une personne a été mise en examen et écrouée, a indiqué le parquet ce lundi, confirmant une information de [La Dépêche du Midi](#).

Selon le quotidien régional, la mise en cause est une femme et plus précisément une influenceuse spécialisée dans les soins esthétiques, qui s'est fait connaître par le réseau social Instagram. Sollicitée au titre de la défense, Me Marine Regnier, l'avocate de l'infirmière mise en examen, a refusé de s'exprimer « dans un dossier couvert par l'instruction ».

« Conditions sanitaires déplorables »

Les causes et circonstances exactes du décès de la victime, âgée d'une quarantaine d'années, devront être déterminées par un juge d'instruction, qui va superviser la suite de l'enquête. Cette dernière a fait un arrêt cardiaque après avoir reçu, dans un appartement, [une injection d'acide hyaluronique](#) - substance connue pour ses propriétés hydratantes et repulpantes - et de lidocaïne dans les fesses, avance La Dépêche du Midi.

Dans cette affaire, deux autres suspects, dont une assistante de l'infirmière, ont été entendus par les enquêteurs sans avoir été poursuivis à ce stade. Contactés, leurs avocats, Me Marie Buisson et Me Clément Diakonoff, rappellent que leurs clients « ne sont pas mis en examen à ce stade et se tiennent à la disposition du juge d'instruction ».

**Podcast [2/2] Le député, le féminicide et la minute de silence**[▶ Écouter](#)

« Ce drame illustre [les dangers liés à ces actes pratiqués par des non-médecins et dans des conditions sanitaires déplorables](#) », dénonce dans un communiqué le Syndicat national de chirurgie plastique reconstructrice et esthétique (SNCPRE), qui appelle à un « renforcement des contrôles » et à « une vigilance accrue du public ».

Vidéo [PODCAST] Chirurgie esthétique chez les jeunes : l'enquête**Promesses de résultats immédiats**

Comme ce syndicat, les professionnels de santé alertent régulièrement sur la forte augmentation des injections illégales de botox ou d'acide hyaluronique hors du circuit médical, un phénomène se répandant sur les réseaux sociaux.

Attirés par des promesses de résultats immédiats et de tarifs apparaissant attractifs, les clients s'exposent à des risques de nécroses, d'infections graves,

d'embolies ou de déformations irréversibles, mettent-ils en garde.

En 2025, l'Ordre des médecins a reçu 213 signalements concernant des actes médicaux et chirurgicaux illégaux à visée esthétique - un record - et déjà 28 en 2026. En 2024, les signalements étaient de 128, contre 123 en 2023 et 62 en 2022. Ces chiffres restent toutefois en deçà de la réalité, pour l'Ordre.

À lire aussi Dans une maison de Montmorency, une fausse chirurgienne esthétique... et 1,5 million d'euros de revenus non déclarés

Entre août et septembre 2024, huit personnes ont été hospitalisées en réanimation pour des symptômes sévères : difficulté à parler ou à avaler (fausses routes), difficulté à marcher, vision floue ou double, difficultés respiratoires (nécessitant une trachéotomie pour certains).

[Voir tous les commentaires](#)

Faits divers >

